

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 31-261-1918 promulguant le décret du 13 mai 1918 modifiant, l'art. 42 du code pénal, à la Côte Française des Somalis et dépendances.

n° 31-261-1918

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 juillet 1918

Numéro JO
n° 261 du 31/07/1918

Date du numéro
31 juillet 1918

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances: Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 13 mai 1918 modifiant à la Côte Française des Somalis et dépendances, l'article 12 du code pénal

Vu le texte dudit décret inséré au Journal Officiel de la République Française du 26 mai 1918;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier.— Est promulgué dans la Colonie pour y être exécuté selon ses forme et teneur le décret du 13 mai 1918 modifiant l'article 12 du code pénal à la Côte Française des Somalis et dépendances.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué pour exécution, affiché et publié partout où besoin sera.

GEFFRIAUD.